

Mardi 10 mars 2020 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de mars 2020. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger Mme Bianca Boulanger
Mme Mélanie Martineau M. Marcel Pépin
M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

M. Simon Couture, conseiller, est absent.

2020-063 Proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

2020-064 Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 4 février 2020 soient acceptées.

Adoptée.

2020-065 Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 214 565.11\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2020-03.

Adoptée.

2020-066 **TRANSMISSION À LA MRC DU GRANIT DES PROPRIÉTÉS À ÊTRE VENDUES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

Attendu que conformément à *l'article 1022 du Code Municipal* il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Frontenac, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

Attendu que le secrétaire-trésorier de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée ;

Attendu que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2019, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Qu'en vertu de *l'article 1023 du Code Municipal*, le conseil de la Municipalité de Frontenac demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de

paiement des taxes, avec les intérêts calculés en date du 11 juin 2020, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 7848-04-4884
Propriétaire : Sébastien Lecours
Numéro de cadastre : 4 972 993
Taxes municipales et intérêts : 7233.36\$
Taxes scolaires et intérêts : 296.08\$
Total des taxes dues : 7529.44\$

Numéro de matricule : 7638-27-1429
Propriétaire : Diego Restrepo et Valérie Lemelin
Numéro de cadastre : 4 972 580 et 4 973 941
Taxes municipales et intérêts : 375.58\$
Taxes scolaires et intérêts : 0\$
Total des taxes dues : 375.58\$

Numéro de matricule : 7347-80-0613
Propriétaire : Succession Micheline Rochon
Numéro de cadastre : 4 972 228
Taxes municipales et intérêts : 7 935.90\$
Taxes scolaires et intérêts : 280.66\$
Total des taxes dues : 8 216.56\$

Adoptée.

2020-067

BANQUE D'HEURES ET SERVICE DE CONSULTATION

Attendu que nous avons reçu du cabinet Cain Lamarre, une offre pour l'achat d'une banque d'heures à utiliser pour recourir à leurs services à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque de 15 heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ».

Adoptée.

2020-068

Attendu que nous avons reçu de la compagnie Infotech une offre pour l'achat d'une banque d'heures à utiliser pour la formation, services comptables, mise à jour et taxation;

Attendu qu'il est possible d'acheter une banque d'heures de 14 heures et que celles-ci sont illimitées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de date d'échéance pour l'utilisation des heures;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse l'achat d'une banque d'heures de 14 heures auprès de la compagnie Infotech, au coût de 1 120\$ plus taxes, couvrant la formation, services comptables, mise à jour et taxation;

Que l'utilisation de cette banque d'heures est illimitée dans le temps, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de date d'échéance pour l'utilisation des heures.

Adoptée.

2020-069

Attendu que la municipalité souhaite aller en appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de rechargement et pavage qu'elle désire effectuer sur une partie de la rue Roy;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., pour effectuer les démarches afin de déposer les documents nécessaires à la demande d'appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour les travaux de rechargement et pavage qu'elle désire effectuer sur une partie de la rue Roy.

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE DANS LE 3^{ième} RANG ET LE 4^{ième} RANG

| SOUMISSIONNAIRES | MONTANT DÉPOSÉ, AVEC TAXES |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Lafontaine & fils | 1 268 155.16\$ |
| Sintra Inc. | 1 318 756.10\$ |
| Construction Abénakis Inc. | 1 381 407.12\$ |
| Pavage Centre Sud du Québec Inc. | 1 591 955.35\$ |

2020-070

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur le SEAO pour les travaux de voirie et de pavage dans le 3^{ième} Rang et le 4^{ième} Rang;

Attendu que 4 soumissions ont été reçues;

Attendu qu'après vérification des soumissions par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., celui-ci suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Lafontaine & Fils pour les travaux de voirie et de pavage dans le 3^{ième} Rang et le 4^{ième} Rang, pour un montant de 1 268 155.16\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission et recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 3 mars 2020, dans le cadre du programme de subvention d'aide à la voirie locale (volet AIRRL) et (volet RIRL);

Que l'acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat.

Adoptée.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS

RECONSTRUCTION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC RIVERAIN SACHS-MERCIER

| SOUMISSIONNAIRES | MONTANT DÉPOSÉ, AVEC TAXES |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| Cité Construction TM Inc. | 189 881.04\$ |
| MVC Océan Inc. | 331 026.25\$ |
| Les Constructions Binet Inc. | 333 542.93\$ |
| Excavation Bellemarre | 362 170.79\$ |
| Environnement Routier NRJ Inc. | 427 396.57\$ |

2020-071

Attendu que la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de soumissions sur le SEAO pour les travaux de reconstruction de la rampe de mise à l'eau au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que 5 soumissions ont été reçues;

Attendu qu'après vérification des soumissions par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., celui-ci suggère d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services de la compagnie Cité Construction TM Inc. pour les travaux de reconstruction de la rampe de mise à l'eau au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant de 189 881.04\$ taxes incluses, tel que mentionné dans leur soumission et recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 2 mars 2020, dans le cadre du programme de subvention accès aux plans d'eau pour la pêche récréative;

Que l'acceptation de la soumission est conditionnelle à l'approbation de la programmation des travaux no. 1 de la TECQ 2019-2023;

Que M. Gaby Gendron, maire et/ou M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tout document relatif à ce contrat.

Adoptée.

2020-072

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère, Mme Bianca Boulanger, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement « **RÈGLEMENT NO. 452-2020 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR UNE SECTION DU 3^{IÈME} RANG ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.** » et il est aussi déposé au même moment ledit projet de règlement no. 452-2020.

Adoptée.

PROJET

RÈGLEMENT N^o 452-2020

RÈGLEMENT NO. 452-2020 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR UNE SECTION DU 3^{ième} RANG ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac a fait des demandes de subventions au Programme réhabilitation du réseau routier local, volet accélération des investissements sur le réseau routier local, pour le 3^{ième} Rang;

ATTENDU QUE la Municipalité de Frontenac a reçu la lettre d'annonce accordant une aide financière maximale de 495 914\$ pour le dossier AIRRL-2018-471 A.

ATTENDU QUE la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) est payable comptant;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de pourvoir au paiement du coût des travaux;

ATTENDU QU'en vertu de *l'article 1061 du Code municipal du Québec*, les travaux décrétés au présent règlement concernent des travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenu le **10 mars 2020** et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, et résolu unanimement, que le règlement suivant portant le numéro **452-2020** soit adopté:

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **1 025 000\$** et à faire exécuter des travaux de voirie et de pavage d'une section du 3^{ième} Rang, tel qu'il appert de l'évaluation préparée par Les Services exp Inc., en date du **6 février 2020**, laquelle évaluation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, sous la cote « A ».

ARTICLE 3 :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de **1 025 000\$**, incluant les frais, les frais incidents et les taxes nettes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **775 000\$** sur une période de **10 ans** et à affecter une somme de **250 000\$** provenant du fonds général.

ARTICLE 4 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le

présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le

2020 .

GABY GENDRON
Maire

BRUNO TURMEL
Directeur général et secrétaire-trésorier

COTE « A »

Évaluation préliminaire



Municipalité de Frontenac

3^e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL)

N° de dossier : SHE-00246659 (FROM)

Date : 6 février 2020

| Article | Description du travail | Unité | Quantité approx. a | Prix unitaire b | Montant total calculé c = a x b |
|--------------|--|----------------|--------------------|-----------------|---------------------------------|
| A | 3^e Rang - Travaux de voirie et pavage <i>Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL)</i> | | | | |
| A.1 | 3^e Rang - Rechargement et pavage (chainages 0+000 à 0+920) | | | | |
| A.1.1 | Drainage | | | | |
| | <u>Ponceau transversal chaînage 0+220</u> | | | | |
| A.1.1.1.1 | Ponceau 600 mm ø PEHD R320 incluant transitions et isolant | m | 12 | 750,00 \$ | 9 000,00 \$ |
| A.1.1.1.2 | Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile | m ² | 20,0 | 40,00 \$ | 800,00 \$ |
| | <u>Ponceau transversal chaînage 0+360</u> | | | | |
| A.1.1.2.1 | Ponceau 600 mm ø PEHD R320 incluant transitions et isolant | m | 12 | 750,00 \$ | 9 000,00 \$ |
| A.1.1.2.2 | Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile | m ² | 20,0 | 40,00 \$ | 800,00 \$ |
| | <u>Ponceau transversal chaînage 0+660</u> | | | | |
| A.1.1.3.1 | Ponceau 900 mm ø TBA cl. IV incluant transitions et isolant | m | 10 | 1 800,00 \$ | 18 000,00 \$ |
| A.1.1.3.2 | Extrémité biseautée 900 mm ø | unité | 2 | 1 800,00 \$ | 3 600,00 \$ |
| A.1.1.3.3 | Mur parafouille en béton armé (L 3,4 m x H 0,6 m) | unité | 2 | 1 000,00 \$ | 2 000,00 \$ |
| A.1.1.3.4 | Revêtement de protection en pierre calibre 200-300 avec géotextile | m ² | 20,0 | 40,00 \$ | 800,00 \$ |
| | <u>Ponceaux longitudinaux (entrées de cour)</u> | | | | |
| A.1.1.4.1 | Provision pour pose ponceau 450 mm ø avec isolant sans transition (fourniture par propriétaires) | m | 24,0 | 220,00 \$ | 5 280,00 \$ |
| A.1.1.4.2 | Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile | m ² | 20,0 | 35,00 \$ | 700,00 \$ |
| A.1.1.5 | Fossés à creuser ou à nettoyer (tiers inférieur) | m | 1 800,0 | 10,00 \$ | 18 000,00 \$ |
| A.1.1.6 | Provision pour revêtement de protection en pierre calibre 100-200 mm pour fossé (tiers inférieur) | t | 100 | 35,00 \$ | 3 500,00 \$ |
| | Sous-total - Drainage | | | | 71 480,00 \$ |
| A.1.2 | Voirie | | | | |
| A.1.2.1 | Allocation pour travaux d'excavation 1 ^{re} classe en dépenses contrôlées | | | allocation | 2 500,00 \$ |
| | <u>Rechargement de pierre concassée MG 20</u> <u>Incluant décontamination et préparation de la surface granulaire</u> | | | | |
| A.1.2.2.1 | Chainages 0+000 à 0+920 (300 mm d'épaisseur) | t | 5 700 | 22,00 \$ | 125 400,00 \$ |
| | <u>Pavage</u> | | | | |
| A.1.2.3.1 | Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-14 sur 80 mm (7,0 m larg.) | t | 1 300 | 130,00 \$ | 169 000,00 \$ |
| A.1.2.3.2 | Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b | m | 1 840 | 7,00 \$ | 12 880,00 \$ |
| | Sous-total - Voirie | | | | 309 780,00 \$ |

Évaluation préliminaire



Municipalité de Frontenac

3^e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL)

N^o de dossier : SHE-00246659 (FROM)

Date : 6 février 2020

| Article | Description du travail | Unité | Quantité approx. a | Prix unitaire b | Montant total calculé c = a x b |
|--------------|---|-------|-----------------------|--------------------|------------------------------------|
| A.1.3 | Réfection des lieux et divers | | | | |
| A.1.3.1 | Réfection d'entrée de cour gravellée - MG 20b | t | 250 | 20,00 \$ | 5 000,00 \$ |
| A.1.3.2 | Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux | | | forfaitaire | 5 000,00 \$ |
| A.1.3.3 | Réfection du site, nettoyage et mise en ordre | | | forfaitaire | 2 500,00 \$ |
| | Sous-total - Réfection des lieux et divers | | | | 12 500,00 \$ |
| | Sous-total - 3^e Rang - Rechargement et pavage (chainages 0+000 à 0+920) | | | | 393 760,00 \$ |

Évaluation préliminaire



Municipalité de Frontenac

3^e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL)

N^o de dossier : SHE-00246659 (FROM)

Date : 6 février 2020

| Article | Description du travail | Unité | Quantité approx. a | Prix unitaire b | Montant total calculé c = a x b |
|--------------|--|----------------|--------------------|-----------------|---------------------------------|
| A.2 | 3^e Rang - Reconstruction et pavage (chainages 0+920 à 1+270) | | | | |
| A.2.1 | Drainage | | | | |
| A.2.1.1 | <u>Ponceaux longitudinaux (entrées de cour)</u> | | | | |
| A.2.1.1.1 | Provision pour pose ponceau 450 mm ø avec isolant sans transition (fourniture par propriétaires) | m | 32,0 | 200,00 \$ | 6 400,00 \$ |
| A.2.1.1.2 | Provision pour ponceau existant à réinstaller | m | 10,0 | 200,00 \$ | 2 000,00 \$ |
| A.2.1.1.3 | Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile | m ² | 40,0 | 35,00 \$ | 1 400,00 \$ |
| | Sous-total - Drainage | | | | 9 800,00 \$ |
| A.2.2 | Voirie - Reconstruction de la chaussée | | | | |
| A.2.2.1 | Terrassement et préparation de l'infrastructure (pleine largeur d'emprise) | m ² | 6 300,0 | 7,50 \$ | 47 250,00 \$ |
| A.2.2.2 | Membrane géotextile type II à la ligne d'infrastructure | m ² | 3 500,0 | 2,50 \$ | 8 750,00 \$ |
| A.2.2.3 | Sous-fondation - 450 mm pierre concassée MG 112 | m ² | 3 250,0 | 15,00 \$ | 48 750,00 \$ |
| A.2.2.4 | Fondation supérieure - 200 mm pierre concassée MG 20 | m ² | 3 250,0 | 10,00 \$ | 32 500,00 \$ |
| A.2.2.5 | <u>Pavage</u> | | | | |
| A.2.2.5.1 | Revêtement bitumineux - couche unique - ESG-14 sur 80 mm (7,0 m larg.) | t | 500 | 130,00 \$ | 65 000,00 \$ |
| A.2.2.5.2 | Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b | m | 700 | 7,00 \$ | 4 900,00 \$ |
| | Sous-total - Voirie - Reconstruction de la chaussée | | | | 207 150,00 \$ |
| A.2.3 | Réfection des lieux et divers | | | | |
| A.2.3.1 | Réfection d'entrées de cour gravellées | t | 150 | 20,00 \$ | 3 000,00 \$ |
| A.2.3.2 | Provision pour ensemencement hydraulique H-1 incluant terre végétale | m ² | 500,0 | 4,50 \$ | 2 250,00 \$ |
| A.2.3.3 | Provision pour ensemencement hydraulique H-2 | m ² | 1 000,0 | 1,50 \$ | 1 500,00 \$ |
| A.2.3.4 | Provision pour matelas anti-érosion | m ² | 400,0 | 2,50 \$ | 1 000,00 \$ |
| A.2.3.5 | Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux | | | forfaitaire | 5 000,00 \$ |
| A.2.3.6 | Réfection du site, nettoyage et mise en ordre | | | forfaitaire | 2 000,00 \$ |
| A.2.3.7 | Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées | | | allocation | 2 500,00 \$ |
| | Sous-total - Réfection des lieux et divers | | | | 17 250,00 \$ |
| | Sous-total - 3^e Rang - Reconstruction et pavage (chainages 0+920 à 1+270) | | | | 234 200,00 \$ |

Évaluation préliminaire



Municipalité de Frontenac

3^e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL)

N^o de dossier : SHE-00246659 (FROM)

Date : 6 février 2020

| Article | Description du travail | Unité | Quantité approx. a | Prix unitaire b | Montant total calculé c = a x b |
|--------------|---|-------|-----------------------|--------------------|------------------------------------|
| A.3 | 3^e Rang - Pavage de recouvrement - entre le début du traitement de surface et la route du 3^e Rang (longueur de 1 500 m) | | | | |
| A.3.1 | Voirie - Recouvrement du traitement de surface existant | | | | |
| A.3.1.1 | <u>Pavage</u> | | | | |
| A.3.1.1.1 | Revêtement bitumineux - couche de correction - EC-10 (mécanisé) | t | 75 | 200,00 \$ | 15 000,00 \$ |
| A.3.1.1.2 | Revêtement bitumineux - couche de recouvrement - ESG-14 sur 60 mm | t | 1 550 | 125,00 \$ | 193 750,00 \$ |
| A.3.1.1.3 | Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b | m | 3 000 | 7,00 \$ | 21 000,00 \$ |
| | Sous-total - Voirie - Recouvrement du traitement de surface existant | | | | 229 750,00 \$ |
| A.3.2 | Réfection des lieux et divers | | | | |
| A.3.2.1 | Réfection d'entrées de cour gravelées | t | 200 | 20,00 \$ | 4 000,00 \$ |
| A.3.2.2 | Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux | | | forfaitaire | 6 500,00 \$ |
| A.3.2.3 | Panneau d'annonce des travaux | unité | 1 | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| A.3.2.4 | Réfection du site, nettoyage et mise en ordre | | | forfaitaire | 2 000,00 \$ |
| | Sous-total - Réfection des lieux et divers | | | | 13 000,00 \$ |
| | Sous-total - 3^e Rang - Pavage de recouvrement - entre le début du traitement de surface et la route du 3^e Rang (longueur de 1 500 m) | | | | 242 750,00 \$ |

Évaluation préliminaire



Municipalité de Frontenac

3^e Rang - Travaux de voirie et de pavage
Programme d'aide à la voirie locale (volet AIRRL)


N^o de dossier : SHE-00246659 (FROM)

Date : 6 février 2020

| Article | Description du travail | Unité | Quantité approx. a | Prix unitaire b | Montant total calculé c = a x b |
|---------|---|-------|--------------------|------------------|--|
| | RÉSUMÉ | | | | |
| A.1 | 3e Rang - Rechargement et pavage (chainages 0+000 à 0+920) | | | | 393 760,00 \$ |
| A.2 | 3e Rang - Reconstruction et pavage (chainages 0+920 à 1+270) | | | | 234 200,00 \$ |
| A.3 | 3e Rang - Pavage de recouvrement - entre le début du traitement de surface et la route du 3e Rang (longueur de 1 500 m) | | | | 242 750,00 \$ |
| | Sous-total des travaux | | | | 870 710,00 \$ |
| | Frais de laboratoire (2 %) | | | | 17 414,20 \$ |
| | Sous-total | | | | 888 124,20 \$ |
| | Frais incidents (10 %) | | | | 88 812,42 \$ |
| | Sous-total | | | | 976 936,62 \$ |
| | Taxes nettes (4,9875 %) | | | | 48 724,71 \$ |
| | MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION | | | arrondi à | 1 025 661,33 \$ 1 025 000,00 \$ |

Les Services EXP inc.

par :


Frédéric Blais, ing.
N^o O.I.Q. : 5010692

- 2020-073** Attendu que le conseil municipal désire faire paraître une annonce dans le journal pour l'embauche d'un employé de voirie;
- Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:
- Que la Municipalité de Frontenac fasse paraître une annonce dans le journal L'Écho de Frontenac pour l'embauche d'un employé de voirie ainsi que sur le site web de la municipalité et autres.
- Adoptée.
- 2020-074** Attendu que la Municipalité de Frontenac doit demander des soumissions pour l'achat de chlorure de calcium;
- Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:
- Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions pour l'achat de 40 sacs de 1 tonne métrique de chlorure de calcium solide et qu'elle fasse aussi une demande de soumission pour l'achat de 65 000 litres de calcium liquide, pour l'entretien des routes de la municipalité, à au moins 2 fournisseurs.
- Adoptée.
- 2020-075** Attendu que la Municipalité de Frontenac désire effectuer des travaux de creusage de fossés et de rechargement sur différentes routes de la municipalité;
- Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:
- Que la Municipalité de Frontenac demande des soumissions séparément pour :
- le transport à l'heure avec camions 10 roues et 12 roues;
 - le prix à l'heure pour une pelle hydraulique avec opérateur;
- Que les soumissions soient demandées à cinq fournisseurs de la région.
- Adoptée.
- 2020-076** Attendu que la municipalité souhaite aller en appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat d'un camion pour le déneigement 6 x 6;
- Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:
- Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier pour effectuer les démarches afin de déposer les documents nécessaires à la demande d'appel d'offres sur le Service Électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour l'achat d'un camion pour le déneigement 6 x 6.
- Adoptée.
- 2020-077** Attendu que la Municipalité de Frontenac a prévu à son budget 2020 le remplacement de la camionnette Silverado 2009;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a adopté le règlement no. 442-2019 concernant la gestion contractuelle permettant à la municipalité de conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense de plus de 25 000\$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a demandé des prix pour l'achat d'une camionnette neuve 2020 à 3 fournisseurs;

Attendu qu'après évaluation des offres, la Municipalité de Frontenac considère celle du concessionnaire F.R. Dallaire Inc. la plus avantageuse pour des raisons de proximité des services après-vente et autres;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac achète de F.R. Dallaire Inc. une camionnette Chevrolet Silverado 2020, 2 500 HD, cabine classique, 4 roues motrices, tel que proposé sur l'offre du concessionnaire, pour un montant de 46 228.68\$ taxes incluses, de gré à gré, tel que prévu au règlement 442-2019 concernant la gestion contractuelle;

Qu'un montant de 860.75\$ soit prévu pour l'immatriculation de la camionnette;

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents nécessaires concernant l'achat de la camionnette.

Adoptée.

2020-078

Attendu que Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin ont acheté en 2016 le lot 4 972 800 situé sur le Chemin du Barrage, appartenant à la municipalité, pour y construire une nouvelle résidence;

Attendu que la nouvelle résidence doit être construite dans un délai n'excedant pas 2 ans de la date d'achat et que la municipalité s'est gardé une servitude pour le nettoyage du fossé à la décharge du ponceau sur le terrain vendu, ainsi qu'un droit pour l'installation future de réservoirs d'eau souterrains pour la protection incendie;

Attendu que Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin ont fait parvenir à la municipalité en septembre 2017, une demande de prolongation jusqu'à l'été 2019, afin de construire la nouvelle résidence, qui leur a été accordée conformément à la résolution 2017-239;

Attendu que pour diverses raisons, Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin n'ont pu construire la nouvelle résidence dans le délai prévu, soit l'été 2019 et qu'après leur avoir fait parvenir des courriels, celles-ci demandent au conseil de prolonger d'une autre année, soit jusqu'à l'été 2020, le délai afin qu'elles puissent construire la nouvelle résidence;

Attendu que Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin ont mis en vente les lots 4 972 800 et 6 022 713 et que des futurs acheteurs sont intéressés à faire l'achat à la condition de prolonger le délai pour la construction d'une résidence, de 24 mois pour le lot 4 972 800;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande de Messieurs Raphaël O. Pagé, Sylvain Pagé et Maxim Pagé, de prolonger de 24 mois, soit

jusqu'à l'été 2022, le délai pour construire une nouvelle résidence sur les lots 4 972 800 et 6 022 713, situés sur le Chemin du Barrage.

Adoptée.

2020-079

**APPUI AU PROJET D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT
DU LOT 5 556 645 PRÉSENTÉ PAR M. MICHEL THERRIEN**

Attendu que M. Michel Therrien a fait une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 5 556 645 du cadastre du Québec, propriété du demandeur, d'une superficie d'environ 2.2 hectares. Cette demande permettrait une vente éventuelle d'une partie du lot ci-dessus, tout en gardant la façade de celui-ci, soit environ 300 pieds de profondeur sur 860 pieds de largeur;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac appuie la demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole de M. Michel Therrien afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 5 556 645 du cadastre du Québec, propriété du demandeur, d'une superficie d'environ 2.2 hectares. Cette demande permettrait une vente éventuelle d'une partie du lot ci-dessus, tout en gardant la façade de celui-ci, soit environ 300 pieds de profondeur sur 860 pieds de largeur.

Adoptée.

2020-080

Attendu que la Municipalité de Frontenac a convenu d'engager des animateurs et animatrices pour les activités du SAE;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac embauche les personnes suivantes, savoir :

- Mme Paskelle Labrosse-Girard, à titre d'accompagnatrice à raison d'environ 28 heures par semaine et d'environ 7 heures par semaine comme assistante-coordonnatrice, au taux horaire de 15.50\$;
- M. Jean-Olivier Ruel à titre d'animateur à raison d'environ 15 heures par semaine, au taux horaire de 13.75\$;
- M. Yoram Galipeau-Théberge à titre d'animateur à raison d'environ 15 heures par semaine, au taux horaire de 13.75\$;
- M. Gabriel Croteau à titre d'animateur à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.50\$;
- Mme Marjorie Perron à titre d'animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.50\$;
- Mme Angélique Picard à titre d'animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.10\$;
- Mme Alysun Paradis à titre d'animatrice à raison d'environ 35 heures par semaine, au taux horaire de 13.10\$;
- Mme Maëva Castonguay à titre d'assistante-animateur à raison d'environ 16 heures par semaine, au taux horaire de 13.10\$;

Que Mme Mélanie Martineau, conseillère, soit autorisée à signer un contrat temporaire avec les personnes ci-dessus mentionnées.

Adoptée.

2020-081

Attendu qu'il est nécessaire de fixer les coûts d'inscription pour le service d'animation estivale et du service de garde;

Attendu la demande croissante des personnes ne faisant pas partie de la municipalité et qui souhaitent venir à notre SAE puisque leur municipalité n'offre pas ce service;

Attendu qu'un nouveau programme a été mis en place en 2019 pour les jeunes de 12 à 14 ans à raison de 3 avant-midis par semaine de 9 h à 12 h;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fixe les tarifs pour les inscriptions au service d'animation estivale, incluant les sorties ainsi que le coût pour l'utilisation du service de garde, savoir :

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| - résident de Frontenac : | 220\$ par enfant |
| - non-résident : | 440\$ par enfant |
| - jeunes de 12 à 14 ans : | 75\$ par enfant |
| - service de garde pour résident: | 100\$ par enfant |
| - service de garde pour non-résident: | 130\$ par enfant |
| - service de garde occasionnel : | 5\$ par jour |
| - chandail: | 12\$ chacun |

Qu'une pénalité de 20\$ soit facturée au parent qui fait l'inscription de son enfant après la date limite du 10 juin 2020.

Adoptée.

2020-082

SAE PLUS

Considérant que :

- ✓ À la suite d'une rencontre bilan regroupant les intervenants de la MRC du Granit et de Granit Action œuvrant au sein des SAE en 2014, des écarts importants ont été soulignés au niveau de l'animation des enfants, de la sécurité, de l'encadrement et de l'aménagement des lieux;
- ✓ Suite à ce constat, des critères de base d'un SAE ont été élaborés en partenariat avec la MRC du Granit et Granit Action;
- ✓ La MRC du Granit offrira dès l'été 2020 pour la cinquième année l'accreditation SAE PLUS aux municipalités se conformant à la majorité des critères de base;
- ✓ Les municipalités participantes recevront les services de formations aux animateurs, de suivis et d'accompagnement tout au long de l'été;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

- ✓ La Municipalité de Frontenac s'engage à payer le montant de base de 1 000\$ en plus des frais reliés à l'achat de nourriture (ateliers de cuisine-nutrition), à la formation en secourisme et à la formation DAFA (repas et hébergement) pour recevoir les services de la MRC du Granit, dans le cadre du projet SAE PLUS et qui comprend :
- ✓ Formation DAFA obligatoire pour tous les animateurs de SAE;

- ✓ 1 journée de planification et de programmation;
- ✓ 1 journée de formation en secourisme;
- ✓ Accompagnement du coordonnateur adjoint et de la technicienne en loisirs MRC auprès des animateurs et des responsables SAE;
- ✓ Ateliers saines habitudes de vie offertes par Granit Action;
- ✓ Cartable d'outils clés en main pour les animateurs, coordonnateurs et responsables SAE. Marche à suivre pour les municipalités;
- ✓ Tableau des collations réutilisables et outils visuels pour promouvoir les saines habitudes de vie;
- ✓ T-shirt SAE Plus fourni aux animateurs;
- ✓ Valise de lecture
- ✓ Animation en anglais;

Adoptée.

2020-083

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande pour accueillir au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2020, un enfant ayant des besoins particuliers et nécessitant la présence constante d'un accompagnateur;

Attendu qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie afin de défrayer une partie des coûts pour l'embauche d'une personne pour accompagner un enfant ayant des besoins particuliers;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie afin de faire l'embauche d'une personne pour accompagner au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2020, un enfant ayant des besoins particuliers.

Adoptée.

2020-084

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande pour accueillir au Service d'animation estivale (SAE) durant l'été 2020, un enfant ayant des besoins particuliers et nécessitant la présence constante d'une accompagnatrice;

Attendu que la municipalité est dans l'attente d'une réponse à une demande de subvention faite auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie afin de défrayer une partie des coûts pour l'embauche d'une personne pour accompagner un enfant ayant des besoins particuliers;

Attendu que la Municipalité de Frontenac doit signer une entente de services avec M. Sébastien Audet et Mme Martine Bilodeau concernant les services d'accompagnement particulier pour leur enfant voulant fréquenter le SAE;

Attendu que les parents de l'enfant sont au courant qu'ils devront payer un montant supplémentaire aux frais d'inscription habituels au SAE afin que leur enfant puisse y venir et qu'une personne soit embauchée pour l'accompagner;

Attendu que les membres du conseil en tenant compte que la subvention sera accordée, ont discuté de la répartition des frais liés à l'embauche d'une accompagnatrice;

Attendu que la municipalité partagera, avec les parents, les frais occasionnés pour l'ajout d'une accompagnatrice, à 50% chacun, en soustrayant la subvention que nous avons reçue;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac signe une entente avec M. Sébastien Audet et Mme Martine Bilodeau concernant les services d'accompagnement particulier pour leur enfant fréquentant le SAE, à raison de 50% chacune des parties, des frais occasionnés pour l'ajout d'une accompagnatrice, moins la subvention reçue;

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer l'entente.

Adoptée.

2020-085 Attendu que l'organisation du Tour de Beauce présente deux compétitions cyclistes passant sur le territoire de la municipalité, la 1^{ière} du 17 au 21 juin 2020 et la 2^{ième} le 20 septembre 2020;

Attendu que le Tour de Beauce doit obtenir l'autorisation de la Municipalité de Frontenac pour le droit de passage sur son territoire;

Attendu que ces événements sportifs cadrent bien avec les aspirations touristiques de notre région;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise l'organisation du Tour de Beauce, à circuler sur le territoire de la municipalité la 1^{ière} du 17 au 21 juin 2020 et la 2^{ième} le 20 septembre 2020;

Que la municipalité avise la Direction régionale du ministère des transports, qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de ces activités.

Adoptée.

2020-086 Attendu que la Municipalité de Frontenac désire organiser une journée d'activités dans le cadre du mois de l'arbre;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac organise une journée de l'arbre et de l'environnement le samedi 30 mai 2020, lors de laquelle il y aura une distribution gratuite d'arbres, de compost ainsi qu'une vente de garage sur les terrains de la municipalité.

Adoptée.

2020-087 Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'un comité formé d'élèves de 5^{ième} et 6^{ième} année de l'école Notre-Dame-de-Fatima, afin d'organiser un tournoi de *dek hockey* pour les enfants de la région le 25 avril 2020;

Attendu que l'activité a pour but d'amasser des fonds pour différents organismes communautaires choisis par l'ensemble des élèves et améliorer le milieu de vie de l'école;

Il est proposé par Mme Bianca Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac prête gratuitement la patinoire, le bâtiment de services ainsi que la cantine, afin que le comité formé d'élèves de 5^{ème} et 6^{ème} année de l'école Notre-Dame-de-Fatima, puisse organiser un tournoi de *dek hockey* pour les enfants de la région le 25 avril 2020, afin d'amasser des fonds pour différents organismes communautaires choisis par l'ensemble des élèves et améliorer le milieu de vie de l'école.

Adoptée.

2020-088

Attendu que chaque année, la municipalité doit faire parvenir à son assureur, une évaluation des coûts de remplacement des livres appartenant au Centre Régional de Service aux bibliothèques publiques de l'Estrie;

Attendu que le montant fourni par le Centre Régional de Service aux bibliothèques publiques de l'Estrie est inclus dans le montant alloué aux biens meubles situés dans l'hôtel de ville;

Attendu qu'après vérification du montant alloué à notre collection locale, il serait important ajuster le montant pour la couverture d'assurance pour les biens meubles;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'augmenter sa couverture d'assurance pour les biens meubles à un montant de 250 000\$, situés à l'hôtel de ville, au bureau administratif et à l'emplacement no. 1.

Adoptée.

2020-089

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une demande d'aide financière des organismes suivants:

- Défi Osentreprendre
- Festival de la Relève de Frontenac
- album des finissants
- Mousquetaires Montignac

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de verser une aide financière de la façon suivante:

- Défi Osentreprendre : 100\$
- Festival de la Relève de Frontenac : 2 000\$

Adoptée.

2020-090

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

Que le conseil municipal de la Municipalité de Frontenac encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

Période de questions :

En l'absence de personne dans la salle, aucune question n'a été posée.

Autres sujets :

- Fin du contrat de travail des employés temporaires au déneigement
- Entretien des plates-bandes
- Proposition en communication pour la sécurité civile
- Borne sèche dans le 4^{ième} Rang
- Sauveteur pour la plate et l'accueil
- Formation sur le projet de sentinelle contre le myriophylle, offerte par l'APLM le 24 mars 2020
- Voie de contournement ferroviaire
- Fermeture de la patinoire
- Débitmètre du Secteur Laroche
- Rencontre au Centre Sportif Mégantic le 23 avril 2020
- Activité cinéma offerte par le Festival de la Relève de Frontenac
- Heures de M. Michel Morin
- Réparation à effectuer au mur du garage municipal
- Demande de soutien financier par l'école Notre-Dame-de-Fatima
- Rencontre annuelle pour le ciel étoilé le 26 mars 2020
- Information sur l'herbe à poux
- Demande de M. Simon Couture à la CPTAQ refusée

- Demande de M. Donald Stewart à la CPTAQ acceptée
- Tournoi de golf de la Chambre de Commerce
- Dossier de M. Xavier Richard
- Règlement sur les chiens dangereux
- Utilisation d'un signaleur lors de travaux avec la souffleuse
- Remerciements de la Constellation du Granit pour les livres offerts à Noël
- Centre multifonctionnel
- Prix Créateurs d'emplois du Québec
- Gala Méritas le 6 juin 2020
- Projet de loi 48
- Compte rendu de la dernière rencontre pour le centre multifonctionnel
- Séance spéciale le 24 mars 2020 à 19 h

2020-091 Proposé par M. Marcel Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de mars 2020 soient levées, 22 h.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Bruno Turmel, Directeur
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 10 mars 2020 et ce, pour les résolutions 2020-065, 2020-067, 2020-068, 2020-069, 2020-070, 2020-071, 2020-073, 2020-076, 2020-077, 2020-080, 2020-082, 2020-084, 2020-088 et 2020-089.

Bruno Turmel, Directeur Général
Et Secrétaire-Trésorier